

Votre Newsletter // N°34 // Avril 2020

COVID 19 et fiches conseils suite

Dans le cadre de la gestion de crise épidémique, le Ministère du Travail poursuit la publication de plaquettes d'informations sur les mesures à prendre pour préserver la santé des salariés, à destination des employeurs relevant des secteurs d'activités vitaux pour la Nation. L'objectif poursuivi est double : assurer le principe de continuité de l'activité économique sur des secteurs d'activités vitaux pour la Nation et la protection de la santé des salariés.

Les trois nouvelles fiches rédigées par secteurs d'activités sont les suivantes :

1. travail dans un garage,
2. travail dans un commerce de détail,
3. activité agricole.

L'élaboration de ces fiches a fait appel à un groupe d'experts.

Elles sont publiées sur le site internet du Ministère du Travail. Nous vous invitons à le consulter régulièrement.

<https://travail-emploi.gouv.fr/actualites/l-actualite-du-ministere/article/coronavirus-covid-19-fiches-conseils-metiers-pour-les-salaries-et-les>

D'autres sont en cours de finalisation et viendront s'ajouter au fil de l'eau.

Prenez soin de vous, de vos familles et de vos collaborateurs.

Face au Coronavirus, il existe des gestes simples pour préserver votre santé et celle de votre entourage :



En vous remerciant,

Sylvie GARCIA,

Directrice du CMIST ALES LOZERE.



Sites officiels à consulter régulièrement :

<https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus>

<https://www.legifrance.gouv.fr/>

<https://travail-emploi.gouv.fr/actualites/l-actualite-du-ministere/>



www.cmist.fr

accueil@cmist.fr / 04 66 30 25 79

Cliquez ici si vous souhaitez vous désinscrire.